

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 FEVRIER 2020

Délibération
n° 2020.02.004

**Budget primitif 2020 -
Gestion de la dette**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

Secrétaire de séance : Jeanne FILLOUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD

Excusé(s) :

Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Catherine PEREZ, Eric SAVIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020**DELIBERATION
N° 2020.02.004**

FINANCES

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****BUDGET PRIMITIF 2020 - GESTION DE LA DETTE**

A.

B. Évolution de la dette 2019-2020

L'encours de dette global de GrandAngoulême s'établira au 01/01/2020 à 97,9 M€, soit une augmentation de 36,6 M€ depuis le 1^{er} janvier 2017 et de 17,8 M€ par rapport à fin 2018.

Encours au 1er janvier	2017	2018	2019	2020
Budget Principal	36,51 M€	42,33 M€	46,14 M€	48,20 M€
Développement économique	6,77 M€	5,36 M€	3,95 M€	2,74 M€
Transport	0,00 M€		12,00 M€	27,82 M€
Assainissement	17,31 M€	15,74 M€	16,89 M€	18,42 M€
Eau potable	0,71 M€	0,62 M€	0,78 M€	0,74 M€
TOTAL	61,30 M€	64,05 M€	79,76 M€	97,92 M€

Cette variation de l'encours est liée au remboursement normal des échéances d'emprunt pour un montant de 7,4 M€ en capital et aux réalisations d'emprunts nouveaux pour 25,6 M€.

Le tableau ci-dessous indique par budget les évolutions de l'encours.

	Encours au 1er janvier 2019	Remboursement capital	Nouveaux emprunts	Encours au 1er janvier 2020
Budget principal	46 133 348,72	3 936 884,37	6 000 000,00	48 196 464,35
PPP Stade	3 344 145,42	175 104,09	0,00	3 169 041,33
Déchets ménagers	282 876,97	282 876,97	0,00	0,00
Gestion immobilière	3 950 768,54	1 210 758,16	0,00	2 740 010,38
Transport	12 000 000,00	675 000,00	12 500 000,00	23 825 000,00
Assainissement	16 893 617,80	1 473 592,78	3 000 000,00	18 420 025,02
Eau potable	783 473,41	106 227,90	63 666,31	740 911,82
TOTAL	83 388 230,86	7 860 444,27	21 563 666,31	97 091 452,90
Total (hors DM et hors PPP)	79 761 208,47	7 402 463,21	21 563 666,31	93 922 411,57

Au budget principal, le montant d'encours de 48,2 M€ s'entend hors Partenariat Public Privé. L'encours de ce dernier est de 3 169 041,33 € au 01/01/2020.

Au budget annexe Transports, un emprunt de 4 M€ a été souscrit pour le BHNS mais n'est pas encore mobilisé au 31/12/2019, justifiant l'écart entre les deux tableaux.

Les emprunts nouveaux souscrits en 2019 concernent les budgets suivants :**Budget principal : 6 M€**

- Emprunt de 6 M€ (crédit reporté de 2018) réalisé auprès de la Société générale amortissable sur une durée de 20 ans à taux fixe de 1,73%.

Budget transport : 12,5 M€ (+ 4 M€ souscrit non mobilisé au 31/12/2019)

Dans le cadre du financement du BHNS, GrandAngoulême avait consulté les différents financeurs et avait négocié les emprunts suivants, qui ont été mobilisés en 2019 :

- Emprunt de 8,5 M€ pour le financement des infrastructures, réalisé auprès de Arkéa Banque (Crédit Mutuel) amortissable sur une durée de 30 ans à taux fixe de 1,89%. Cet emprunt comportait une phase de mobilisation jusqu'au 30 juin 2019.
- Emprunt de 4 M€ pour le financement des infrastructures, réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires) amortissable sur une durée de 25 ans au taux révisable basé sur le taux du livret A plus une marge de 0,60 %. Cet emprunt a fait l'objet d'un versement en octobre 2019.

A noter qu'un dernier emprunt de 4 M€ a été souscrit auprès de la Caisse des dépôts pour le financement des infrastructures mais que celui-ci est en phase de mobilisation jusqu'au 31/12/2022 et n'a pas fait à ce jour l'objet d'un versement.

Budget assainissement : 3 M€

- Emprunt de 3 M€ réalisé auprès de la Société générale amortissable sur une durée de 25 ans à taux fixe de 1,06 %.

Budget Eau potable : 63,7 K€

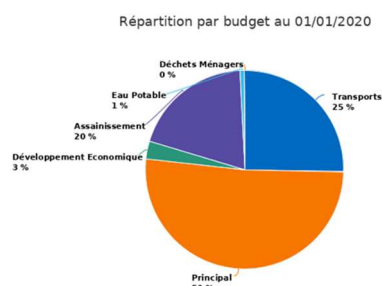
Sur ce budget, il s'agit du versement d'avances remboursables en provenance de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 63 666,31 €, pour contribuer au financement d'opérations de renouvellements de canalisations, sur une durée de 15 ans et sans intérêts, pour le renouvellement de canalisations sur les communes de Bouëx, Garat et Dignac.

C. Analyse de la dette au 1er janvier 2020

L'encours global de la dette au 1er janvier 2020 s'élève à 93,9 M€ et se répartit comme suit :

Encours au 1er janvier (en M€)	2020
Budget principal	48,20
Gestion Immobilière / Aménagement zones	2,74
Transport	23,82
Assainissement	18,42
Eau potable	0,74
TOTAL	93,92

(hors emprunt 4 M€ non mobilisé BA Transport et hors PPP)



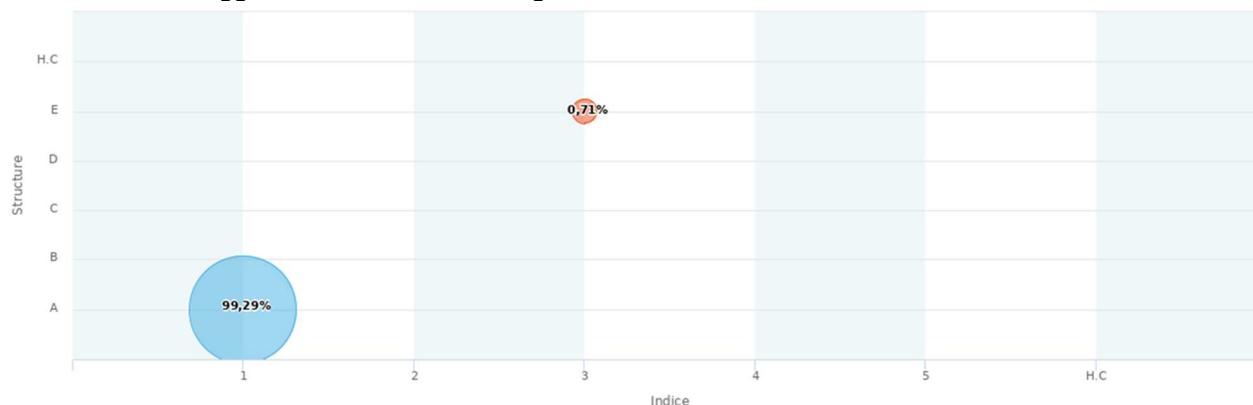
L'encours de dette se concentre désormais sur 3 budgets :

- 51% au Budget principal,
- 25% au BA Transports
- 20% au BA Assainissement

Le solde se répartit entre la Gestion immobilière et l'Eau potable. Ce dernier budget a vocation à prendre une part plus importante dans les années à venir avec le financement de l'usine du Pontil.

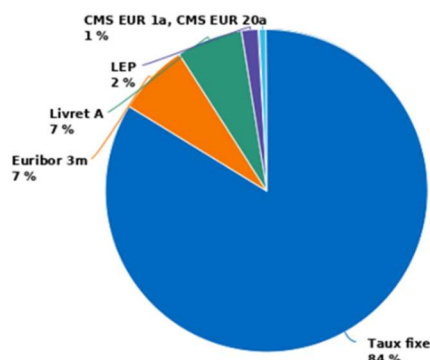
L'encours de dette de GrandAngoulême est composé de 93 contrats de prêts dont 99,3% sont classifiés 1A selon la charte Gissler.

Un seul contrat de prêt est considéré comme structuré. Il a été réalisé auprès de la Caisse d'épargne en 2006 pour un montant de 5 M€. Il est classifié E3, la structure de taux est la suivante : taux fixe à 2,98 % si (CMS 20 ans – CMS1 an supérieur ou égale à 0,40 % sinon 6,80 % - 5* (CMS 20 ans – CMS1 an). Cette structure de taux ne présente pas de risque particulier actuellement. L'encours au 1er janvier 2020 de ce contrat s'élève à 666,7 K€.



La répartition par index est de 84 % de l'encours à taux fixe, 15 % à taux variable (Euribor 3 M, Livret A et LEP) et 1% à taux structuré.

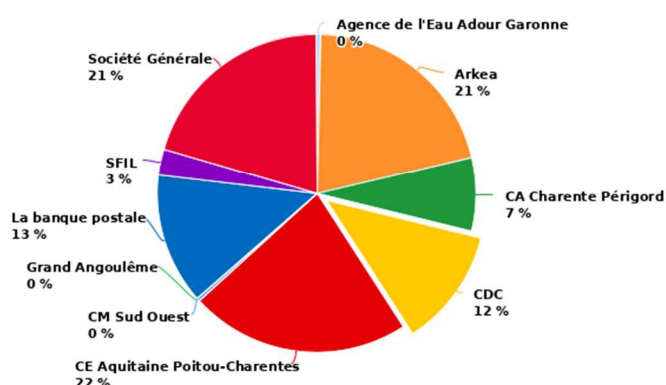
Répartition par index au 31/12/2019



L'encours de GrandAngoulême se répartit entre divers prêteurs, de façon relativement équilibrée.

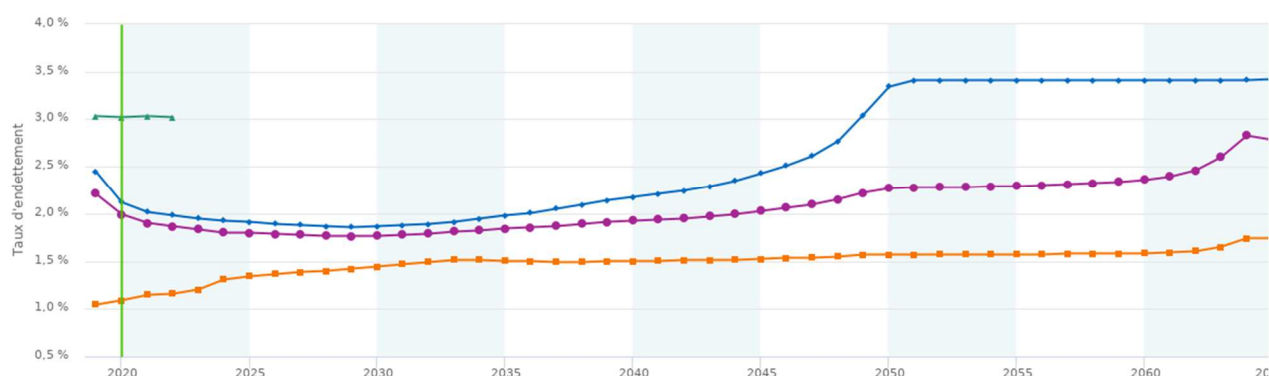
La part de la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts) est en nette augmentation, cette dernière intervenant dans le financement d'équipements structurants majeurs sur des durées relativement longues (LGV, BHNS et demain usine du Pontil).

Répartition par banque au 01/01/2020



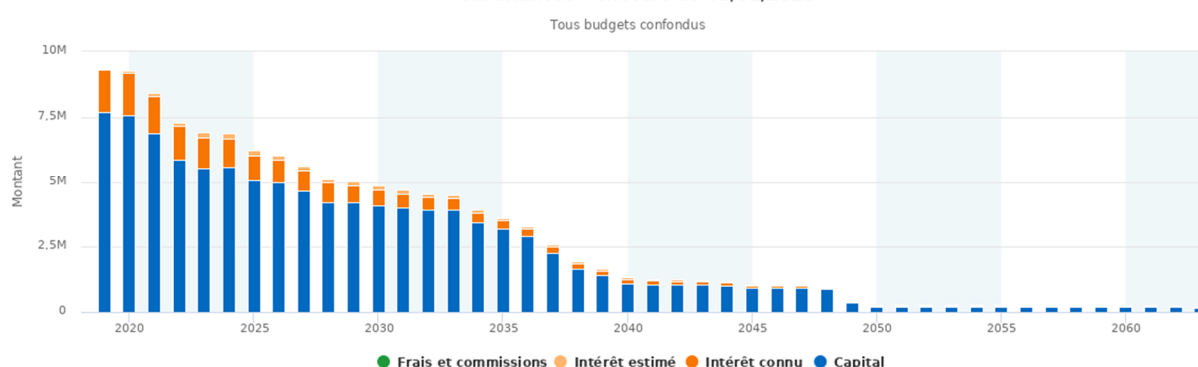
Cette répartition diversifiée protège les intérêts de la collectivité et démontre la confiance des investisseurs dans l'accompagnement de GrandAngoulême et du financement de ses réalisations. On notera la progression dans l'encours des banques Arkea, Société générale, La Banque postale et de la Caisse des dépôts et consignations au travers de la Banque des territoires.

Le taux moyen de la dette s'établit au 1er janvier 2020 à 1,99 % contre 2,22 % au 01/01/2019 et 2,60 % en 2018. Il ressort à 2,12 % sur les emprunts à taux fixe qui représentent 83,7 % de l'encours, à 1,08 % sur les taux révisables et 3,02% sur le taux structuré qui, compte tenu de l'encours résiduel marginal, n'influe pas sur le taux d'endettement.



Le profil d'amortissement de la dette de GrandAngoulême est essentiellement trimestriel à capital constant. L'évolution de l'encours global sur années à venir est présentée dans le graphique suivant :

Profil extinction encours au 01/01/2020



Sur l'annuité d'encours, on constate une nette diminution de l'encours entre 2018 et 2019, en lien avec la fin de certains emprunts (budget annexe Gestion immobilière) ou encore des remboursements par anticipation intervenus en 2018.

A noter que ces prévisions d'évolution, tant de l'encours que de l'annuité, n'intègrent pas les éventuels nouveaux prêts auxquels la collectivité devra recourir pour le financement de son programme de travaux, sauf les prêts déjà contractés et bénéficiant de phases de mobilisation assez longues. Ainsi, le graphique n'intègre pas les emprunts nécessaires au financement des investissements 2020 du budget principal, ou de l'Aqua prêt de 6 M€ auprès de la Caisse des dépôts et de l'avance remboursable de l'Agence de l'Eau pour le financement des travaux de l'usine du Pontil.

Il conviendra donc d'être vigilant quant à l'évolution de l'encours et du profil de remboursement dans le cadre de la souscription de nouveaux emprunts et de les intégrer aux prospectives pluriannuelles réalisées sur les différents budgets, qui permettent de mesurer les impacts financiers des évolutions de dépenses et de recettes.

D. Impact budgétaire de la dette 2020

L'annuité prévisionnelle de la dette par budget est la suivante :

N° FICHE	LIBELLÉ	ENCOURS AU 01/01/2020	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
	Budget Principal	48 196 464,35	82 570,77	803 204,79	4 102 086,57	4 905 291,36
	Budget Assainissement	18 420 025,02	66 547,63	485 585,32	1 560 955,81	2 046 541,13
	Budget Transport	27 825 000,00	65 532,97	448 526,29	816 666,66	1 265 192,95
	Budget Eau potable	740 911,72	8 074,68	26 049,98	108 061,05	134 111,03
	Budget Gestion immobilière	2 740 010,38	4 639,31	69 280,48	963 331,99	1 032 612,47
	TOTAL GENERAL	97 922 411,47	227 365,36	1 832 646,86	7 551 102,08	9 383 748,94

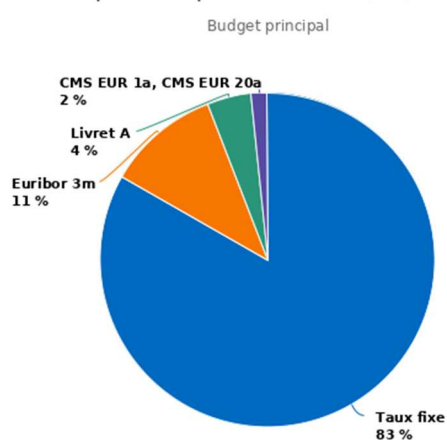
Hors nouveaux emprunts, le remboursement en capital s'élèvera à près de 7,6 M€ et les intérêts sont estimés à un peu plus de 1,8 M€.

E. Caractéristiques de la dette des différents budgets

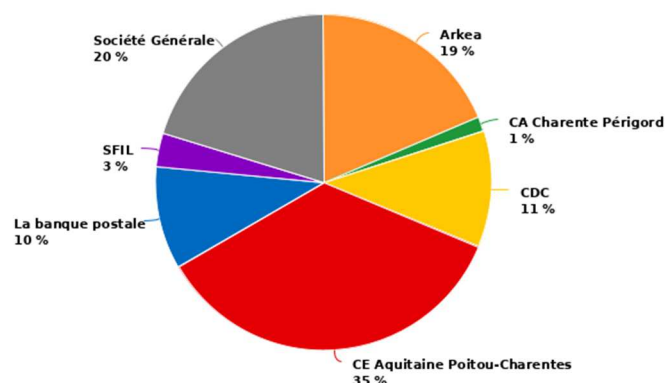
1. Budget principal

L'encours de ce budget est de 48,196 M€ (hors PPP), réparti entre 22 lignes de prêts auprès de 7 prêteurs. L'encours est majoritairement à taux fixe (83 %), les taux variables représentant 14 % de l'encours (Euribor 3 M et Livret A). Le solde de 2% correspond à l'encours en taux structuré amené à disparaître fin 2021.

Répartition par index au 01/01/2020

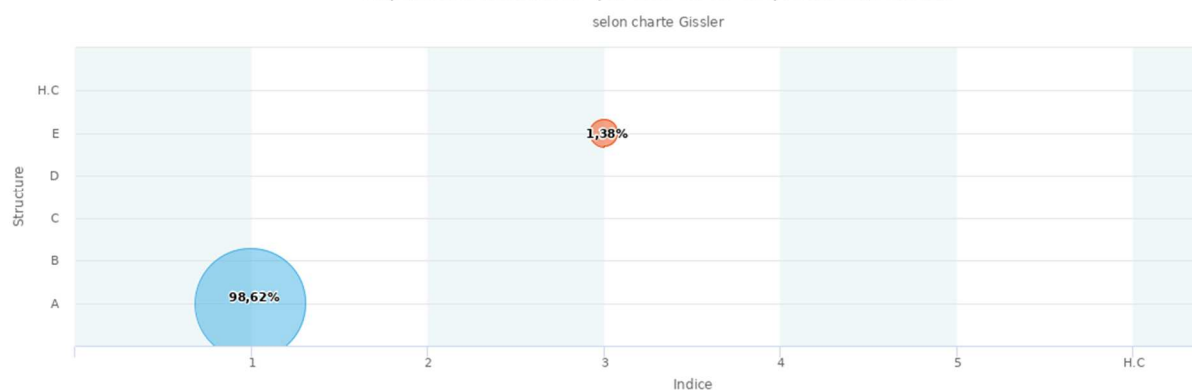


Répartition par banque au 01/01/2020



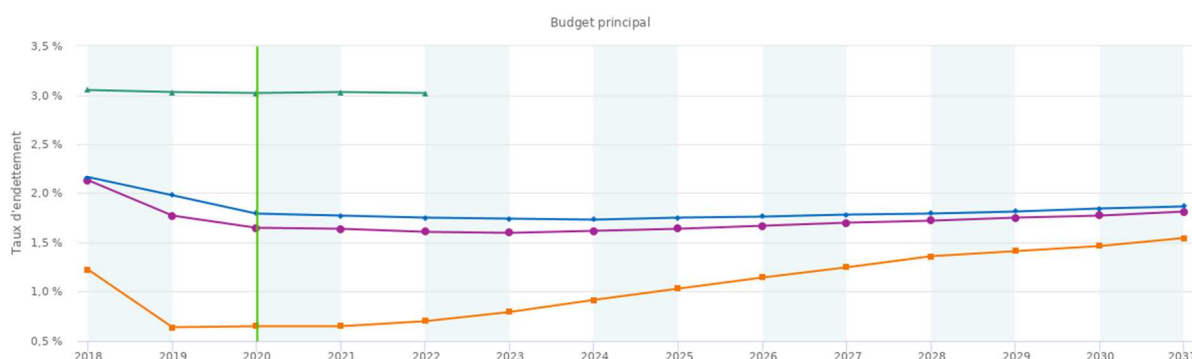
L'encours est réparti essentiellement entre 5 prêteurs. On notera les parts résiduelles de la SFIL, organisme de défaillance de l'encours de Dexia ainsi que du Crédit agricole Charente Périgord, qui a changé sa stratégie bancaire et ne répond plus aux demandes de prêts de la collectivité.

La répartition de l'encours par niveau de risque indique une dette sans risque (niveau 1 A) à plus de 98,6 %, le solde de 3,4 % positionné en risque 3E correspondant au solde de l'encours du produit de pente. Sous surveillance, il ne représente aujourd'hui aucun risque particulier du fait de la courbe des taux actuelle et des projections jusqu'à fin 2021, date de la fin de son remboursement.



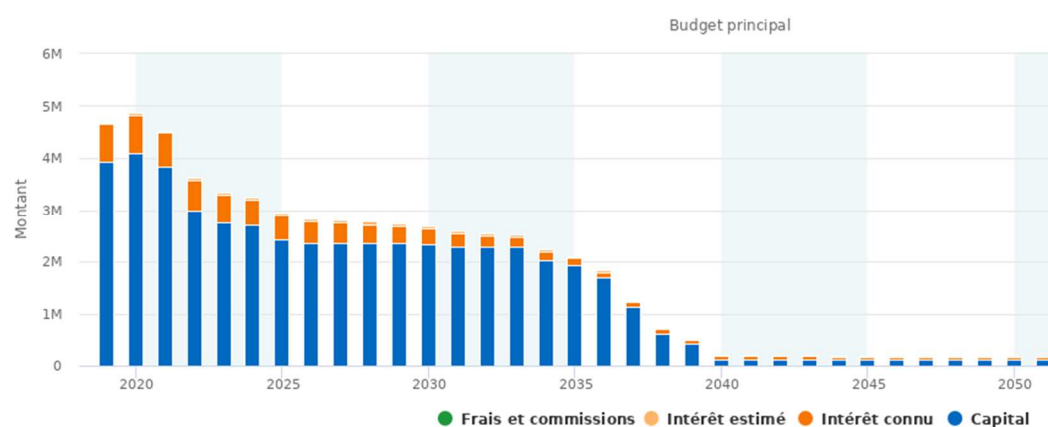
Quant au taux moyen de la dette, il ressort au 1^{er} janvier 2020 à un niveau global de 1,64 %, proche de la moyenne des taux fixes (1,79%) qui composent très majoritairement l'encours actuel. A noter que les 15 % de taux variables ressortent à un taux moyen de 0,65 % et atténuent légèrement le taux moyen global. Quant au taux structuré, il ressort à 3 % mais sa proportion marginale n'influe pas sur le taux d'intérêt global.

Taux d'endettement de 2017 à 2030



Enfin, le profil d'extinction de l'encours montre une nette diminution à partir de 2022 avec ensuite un plateau jusqu'en 2035 puis une diminution linéaire jusqu'en 2040 avec ensuite une part résiduelle se prolongeant jusqu'en 2060 (part de l'emprunt LGV sur 50 ans).

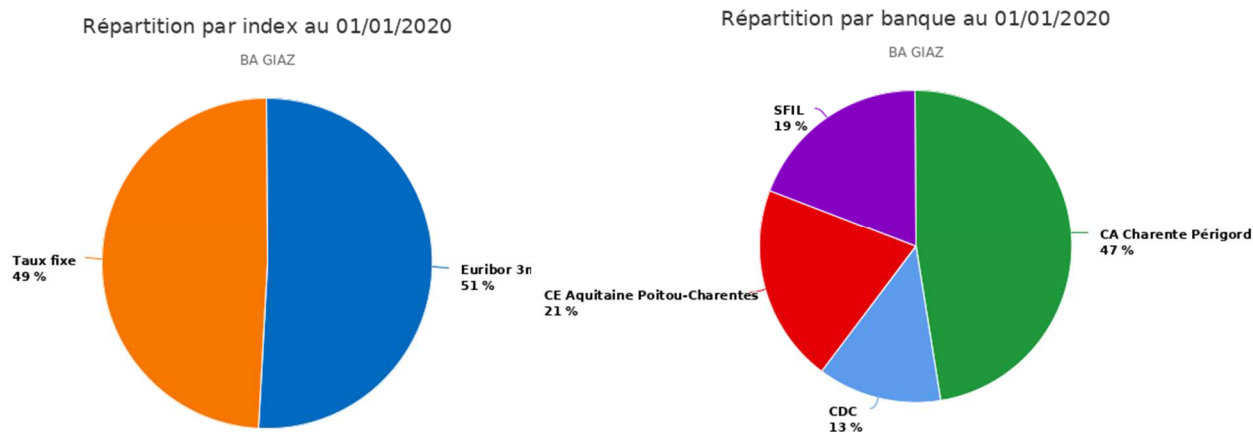
Profil extinction encours



A noter toutefois que ce profil ne prend pas en compte les nouveaux emprunts à venir pour lesquels il conviendra d'intégrer à la fois le volume d'encours au regard des capacités d'endettement de la collectivité et le profil de remboursement pour s'intégrer au profil de la dette déjà existante.

2. Budget Gestion Immobilière / Aménagement de Zones (ex Développement économique)

L'encours de ce budget est de 2,74 M€, réparti entre 6 lignes de prêts auprès de 4 prêteurs. L'encours est réparti quasiment à part égale entre taux fixe (49 %) et taux variables (51 %). L'intérêt des taux variables sur ce budget est de pouvoir aisément rembourser le prêt en cas de cession de l'élément d'actif financé.

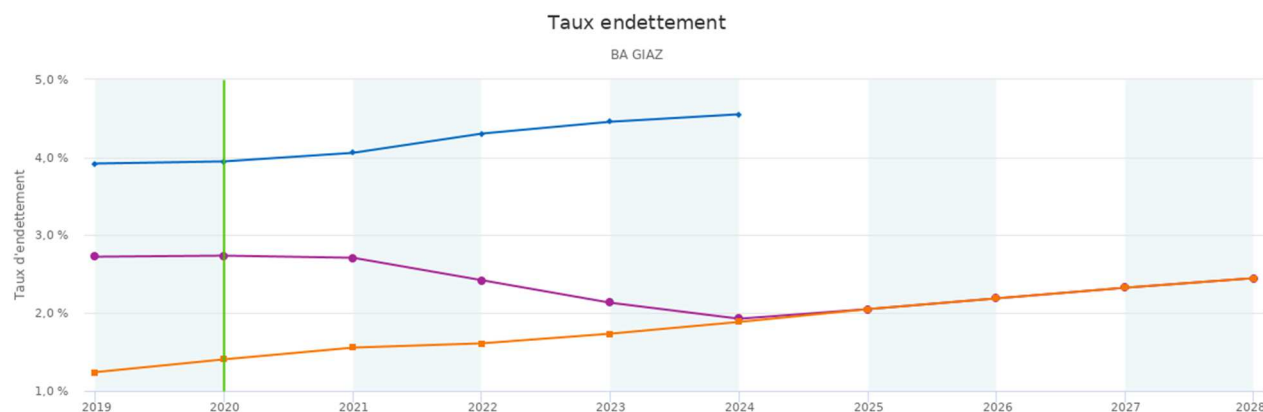


L'encours est réparti entre 4 prêteurs, avec près de la moitié auprès du Crédit Agricole Charente Périgord.

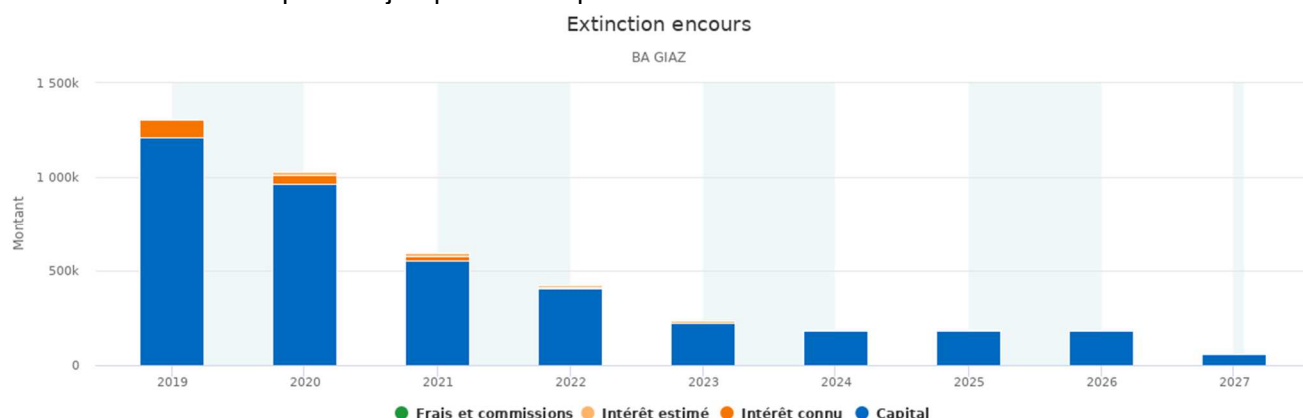
La répartition de l'encours par niveau de risque indique une dette sans risque (niveau 1 A) à 100 %.



Quant au taux moyen de la dette, il ressort au 1^{er} janvier 2020 à un niveau global de 2,73 %, à mi-chemin entre la moyenne des taux fixes (3,95 %) et celle des taux variables (1,41 %). A noter que les taux fixes s'éteignent fin 2023 : à partir de 2024, l'endettement sera exclusivement en taux variable.



Enfin, le profil d'extinction de l'encours montre une nette diminution d'année en année jusqu'en 2023 avec ensuite un plateau jusqu'en 2026 puis une extinction en 2027.



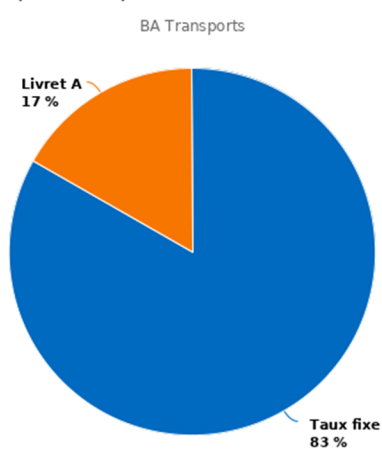
A noter toutefois que ce profil ne prend pas en compte les éventuels nouveaux emprunts à venir pour lesquels il conviendra d'intégrer à la fois le volume d'encours au regard des capacités d'endettement de la collectivité et le profil de remboursement pour s'intégrer au profil de la dette déjà existante.

3. Budget annexe Transports

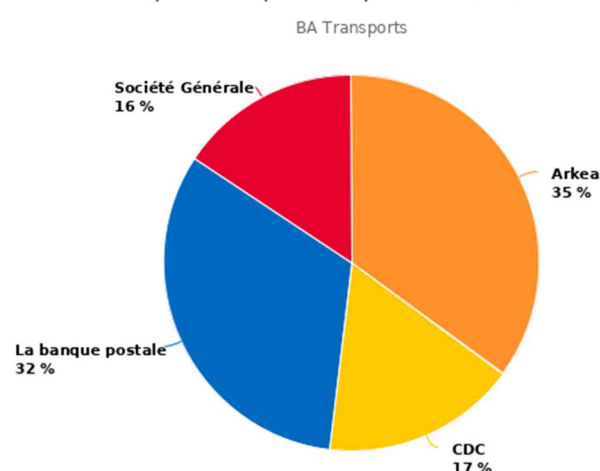
L'encours de ce budget est de 23,825 M€, réparti entre 4 lignes de prêts auprès de 4 prêteurs. A noter qu'un prêt de 4 M€ souscrit auprès de la Caisse des dépôts mais non encore mobilisé ne figure pas dans le montant de l'encours au 01/01/2020.

L'encours est majoritairement à taux fixe (83 %), les taux variables représentant 17 % de l'encours (Livret A).

Répartition par index au 01/01/2020

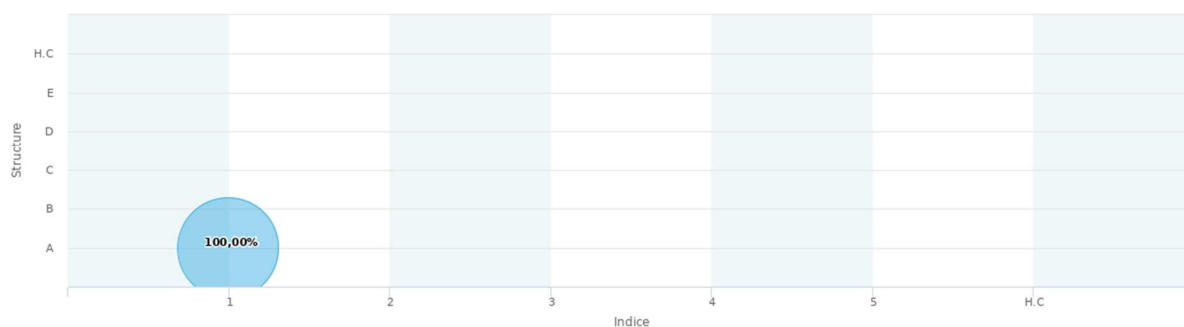


Répartition par banque au 01/01/2020



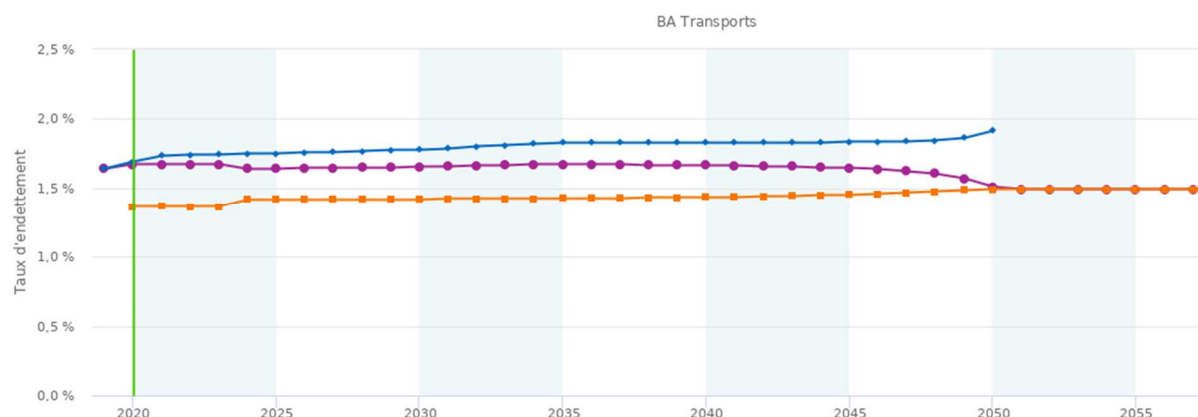
L'encours concerne exclusivement le financement du BHNS. Il a fait l'objet d'un appel à l'emprunt global au niveau du projet, auquel sont intervenus 4 prêteurs : Arkéa, la Société Générale et la Banque Postale intervenant plutôt sur le financement de matériel et systèmes, la Caisse des dépôts intervenant plutôt sur le financement des travaux. La part de la Caisse des dépôts est d'ailleurs appelée à augmenter, le dernier emprunt souscrit et non encore mobilisé relevant de ce prêteur.

La répartition de l'encours par niveau de risque indique une dette sans risque (niveau 1 A) à 100 %.



Quant au taux moyen de la dette, il ressort au 1^{er} janvier 2020 à un niveau global de 1,67 %, très proche de la moyenne des taux fixes (1,69%) qui composent très majoritairement l'encours actuel. A noter que les 17 % de taux variables ressortent à un taux moyen de 1,36 % et atténuent légèrement le taux moyen global. Enfin, à compter de 2050, après extinction des taux fixes, le taux d'endettement sera exclusivement celui des taux variables sur livret A.

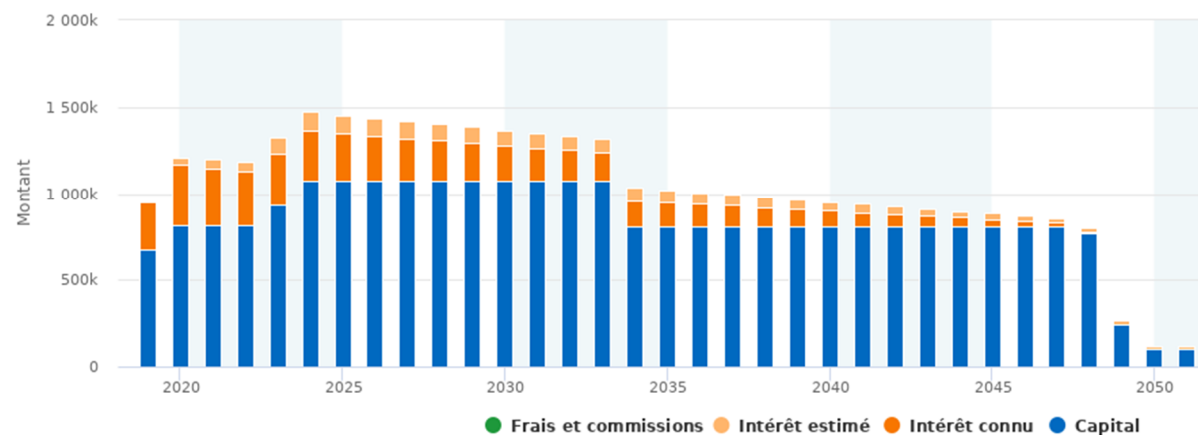
Taux endettement au 01/01/2020



Enfin, le profil d'extinction de l'encours montre une spécificité sur ce budget annexe, compte tenu des phases de mobilisation assez longues des prêts de la Caisse des dépôts, pour lesquels la phase d'amortissement ne démarrera qu'en 2024. D'ici cette date, le profil est donc ascendant avant d'être stable pendant une dizaine d'année et de redescendre en 2034 à un long plateau.

Profil extinction encours

BA Transports

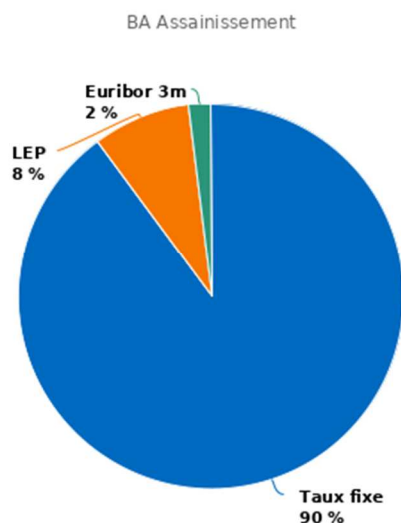


Il conviendra donc de rester particulièrement vigilant sur la capacité d'épargne de ce budget pour assurer sur le long terme le remboursement de l'encours de dette.

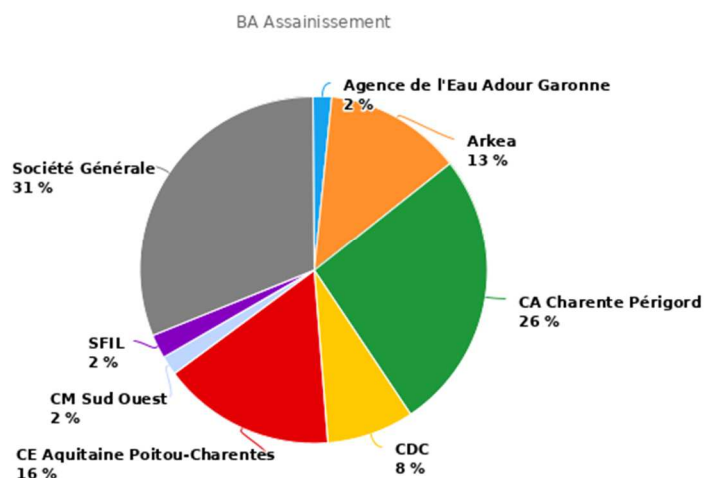
4. Budget annexe Assainissement

L'encours de ce budget est de 18,42 M€, réparti entre 56 lignes de prêts auprès de 8 prêteurs. L'encours est majoritairement à taux fixe (90 %), les taux variables représentant 10 % de l'encours (LEP et Euribor 3M).

Répartition par index au 01/01/2020



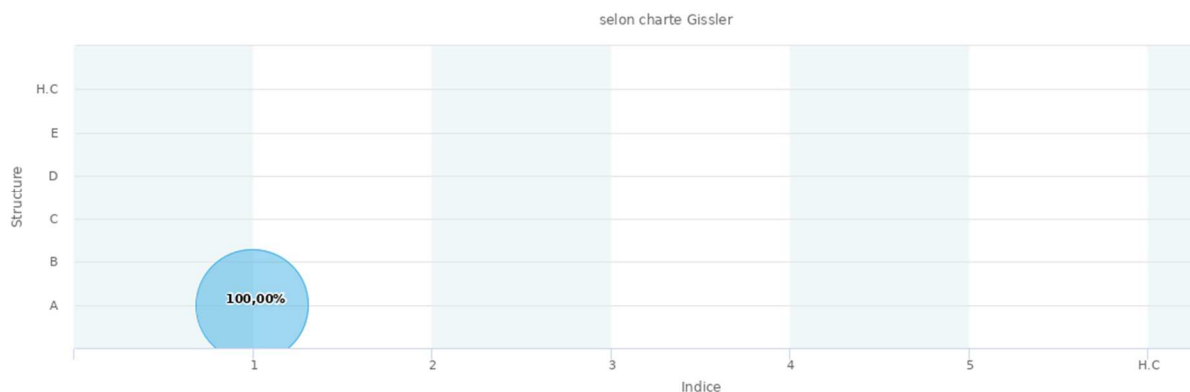
Répartition par banque au 01/01/2020



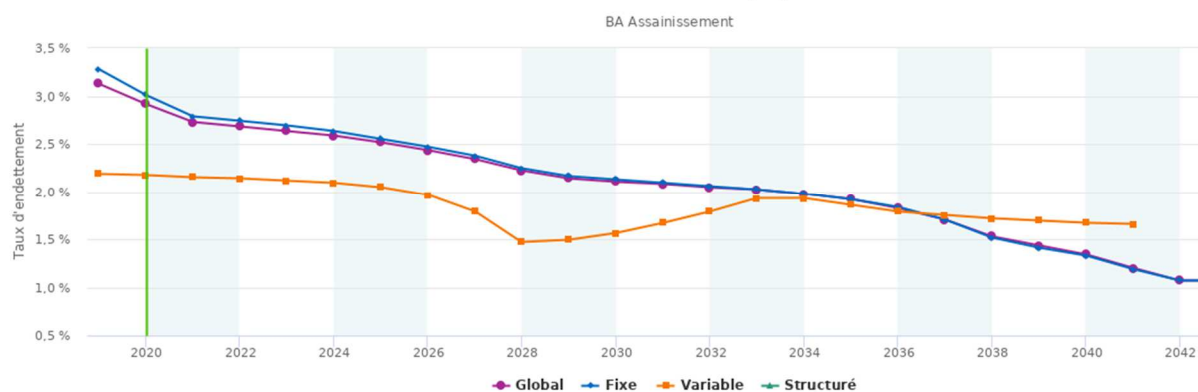
L'encours est réparti auprès de 8 prêteurs : Toutefois, le Crédit Agricole et la Société générale représentent à eux deux plus de 50% de l'encours. A noter que les avances remboursables de l'Agence de l'Eau ne représentent que 2 % de l'encours alors qu'elles représentent près de la moitié des lignes de prêt.

La répartition de l'encours par niveau de risque indique une dette sans risque (niveau 1 A) à 100 %.

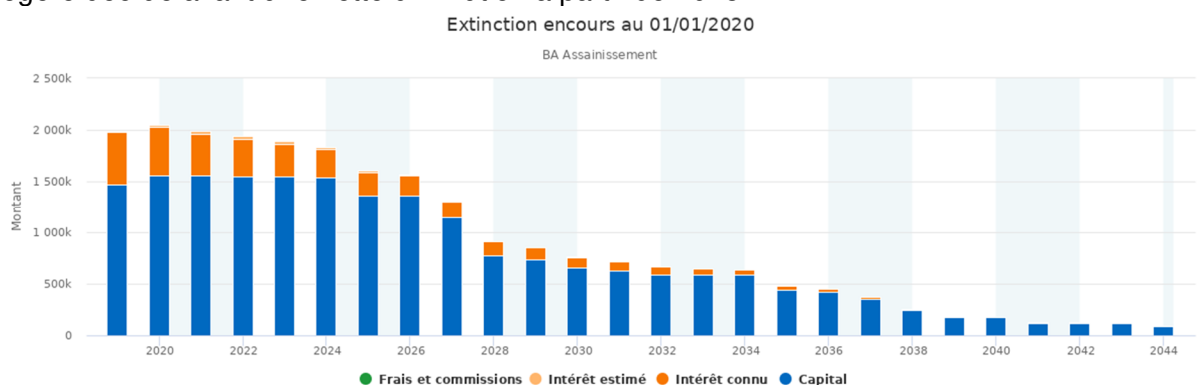
BA Assainissement_Répartition par risque au 01/01/2020



Quant au taux moyen de la dette, il ressort au 1^{er} janvier 2020 à un niveau global de 2,92 %, très proche de la moyenne des taux fixes (3,01%) qui composent très majoritairement l'encours actuel. A noter que les 10 % de taux variables ressortent à un taux moyen de 2,17 % et atténuent légèrement le taux moyen global.



Enfin, le profil d'extinction de l'encours montre une phase de stabilité jusqu'en 2024 puis une légère décline avant une nette diminution à partir de 2028.

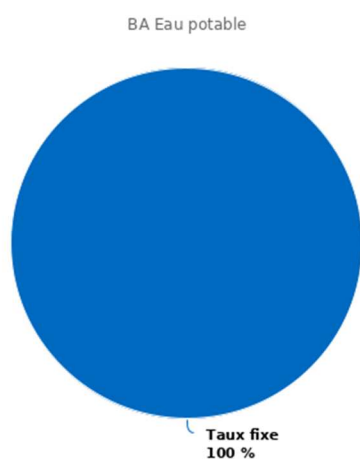


Il conviendra donc de tenir compte de ce profil d'extinction avant de lancer de nouveaux projets nécessitant un nouveau recours à l'emprunt.

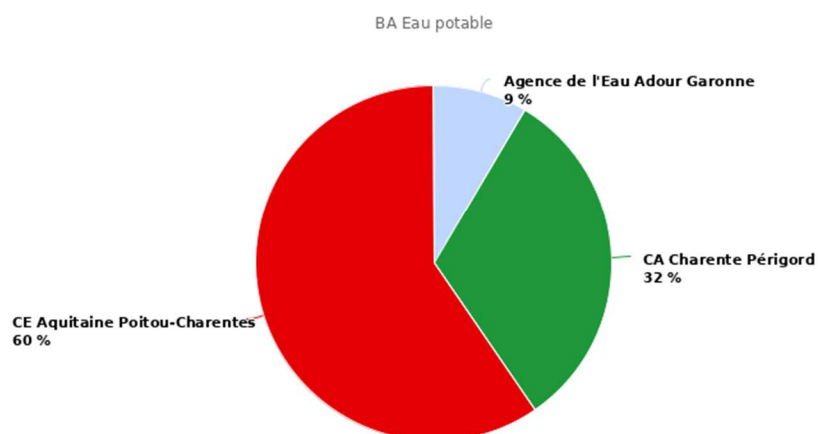
5. Budget annexe Eau potable

L'encours de ce budget est de 740,9 K€, réparti entre 4 lignes de prêts auprès de 3 prêteurs. L'encours est exclusivement à taux fixe (100 %).

Répartition par index au 01/01/2020

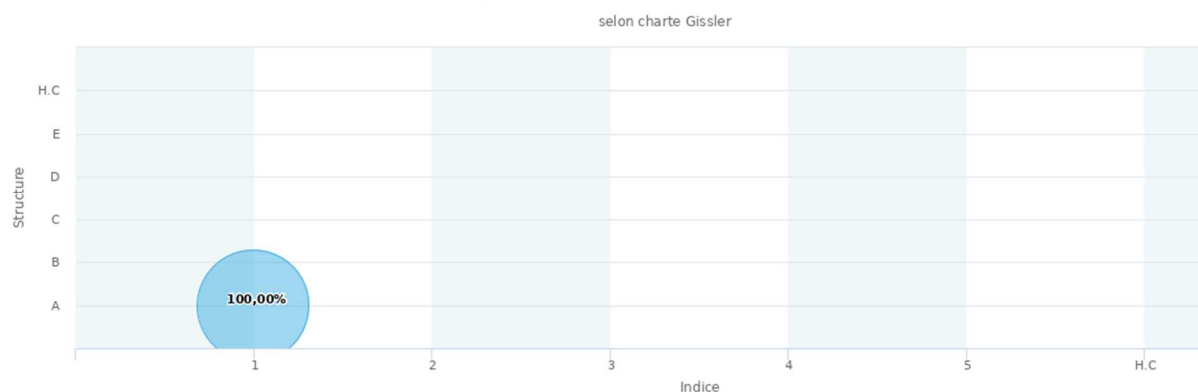


Répartition par banque au 01/01/2020

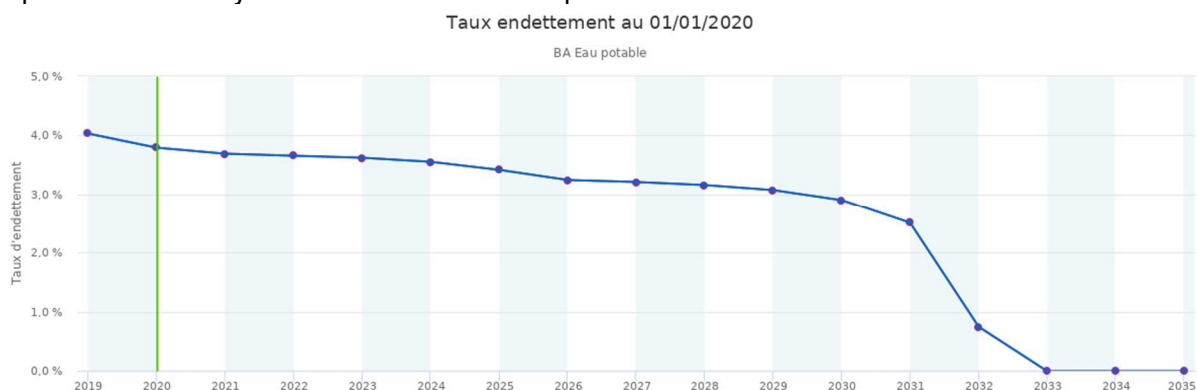


L'encours est réparti auprès de 3 prêteurs avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes qui représente 60% de l'encours.

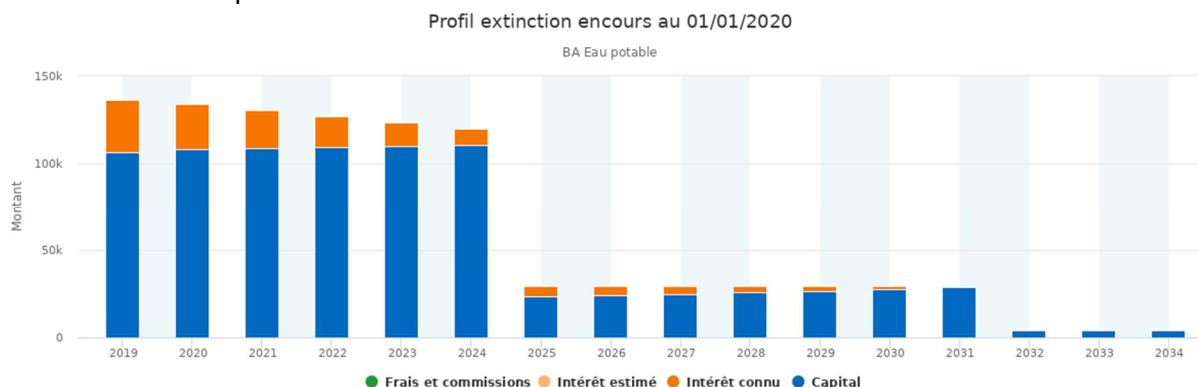
La répartition de l'encours par niveau de risque indique une dette sans risque (niveau 1 A) à 100 %.



Quant au taux moyen de la dette, il ressort au 1^{er} janvier 2020 à un niveau global de 3,80 %, équivalent à la moyenne des taux fixes composant l'encours.



Enfin, le profil d'extinction de l'encours montre une phase de stabilité jusqu'en 2024 puis une nette diminution à partir de 2025.



A noter que ce profil d'extinction ainsi que les éléments précédents ne tiennent pas compte des emprunts à souscrire pour le financement de l'opération de construction de l'usine du Pontil et qui s'élève à :

- 6 M€ pour un prêt de la Caisse des dépôts et consignations spécifique à ce type d'opération et dénommé Aqua Prêt, d'une durée de 50 ans sur un index Livret A + 0,60 %
- 5,8 M€ d'avance remboursable de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, sans intérêt et remboursable sur une durée de 15 ans et bénéficiant d'une phase de préfinancement de 3 ans.

F. Ligne de trésorerie

Les activités représentatives de SPIC font l'objet de comptes de dépôt de fonds séparés de celui du budget principal. GrandAngoulême a ainsi 6 comptes de dépôts dont les trésoreries ne peuvent se compenser. Aussi, afin de pouvoir faire face dans le courant de l'année à des besoins ponctuels de trésorerie et afin de ne pas recourir trop tôt dans l'année aux tombées d'emprunt nécessaires à l'équilibre des budgets, GrandAngoulême a souscrit en 2019 auprès d'Arkéa Banque une ligne de trésorerie de 3 M€, utilisable jusqu'au 25 mai 2020, aux conditions suivantes : Euribor 3M moyenné + 0,34 %, flooré à 0, avec une commission d'engagement de 2 700 €.

Cette ligne de trésorerie a fait l'objet de tirages et remboursements sur 2 budgets dans le courant de l'année 2019, les budgets annexes Assainissement et Transports.

Le montant des intérêts de la ligne de trésorerie s'est élevé à 2 386,61 € et le montant maximum sollicité a été de 2 550 000 €.

Il vous est proposé de relancer en 2020 une consultation pour une nouvelle ligne de trésorerie, dont le montant maximum pourrait s'élever à 10 M€, susceptible d'être appelée sur l'ensemble des budgets de GrandAngoulême.

G. Évolution de la dette en 2020

Le besoin d'emprunt de 2020 par budget dépendra naturellement du niveau de réalisation des dépenses d'investissement.

Les montants inscrits dans le projet de budget primitif sont les suivants :

Inscriptions au BP 2020	Remboursement capital (D)	Remboursement intérêts (D)	Autorisation emprunt (y compris emprunt reporté)
Budget principal	4 330 000 €	1 017 700 €	12 617 729 €
BA GIAZ	1 000 000 €	80 000 €	5 163 619 €
BA Transports	850 000 €	520 000 €	7 521 121 €
BA Assainissement	1 600 000 €	560 000 €	4 152 116 €
BA Eau potable	110 000 €	40 000 €	6 013 774 €
TOTAL	7 890 000 €	2 217 700 €	35 468 360 €

Au regard du budget primitif présenté, GrandAngoulême devra s'endetter en 2020 pour le financement de son programme d'investissement qui reste soutenu et s'inscrit dans la poursuite des programmes initiés antérieurement.

L'évolution de cet endettement dépendra néanmoins de la capacité de la collectivité à dégager une épargne brute suffisante, épargne brute dont les paramètres de la formation sont multiples (dotations, fiscalité et recettes des services d'une part, dépenses globales de fonctionnement d'autre part).

En matière d'endettement, il vous est proposé de tendre vers un profil de dette privilégiant des emprunts sans risque (1A sur l'échelle de la charte Gissler), dont la durée sera en lien avec les caractéristiques d'amortissement des immobilisations financées, en conservant une part de taux fixe globale d'au minimum 66 % (2/3 taux fixe, 1/3 taux variable) permettant de combiner la sécurité des taux fixes avec la flexibilité offerte par les taux variables, dans un contexte où les taux restent encore bas.

Lors du prochain renouvellement, et conformément aux possibilités offertes par l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il sera proposé le renouvellement de la délégation au Président en matière d'emprunt, sur les bases indiquées au présent rapport et dans les limites des inscriptions budgétaires annuelles.

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020

Sur la base de l'ensemble des éléments présentés,

Je vous propose:

DE PRENDRE ACTE des éléments d'information du présent rapport sur la gestion de la dette de GrandAngoulême présentés ci-dessus ;

DE VALIDER les orientations du profil de dette pour les emprunts à souscrire en 2020

D'AUTORISER la souscription et la signature des prêts pour le financement de l'usine du Pontil

D'AUTORISER la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant maximum de 10 M€, susceptible d'être appelée sur l'ensemble des budgets de GrandAngoulême,

D'INSCRIRE au budget primitif 2020 les montants nécessaires au remboursement des intérêts de cette ligne de trésorerie

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne habilitée à procéder, sous les conditions précitées, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans la limite des crédits inscrits aux différents budgets pour l'année 2020

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 février 2020	<u>Affiché le :</u> 27 février 2020